



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'économie et du travail**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 8 – Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles  
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup>, 2 et 7 octobre 2014

**Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 427-20141008**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 2014 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	1
MOTION PRÉLIMINAIRE.....	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 2 OCTOBRE 2014.....	4
AUDITION.....	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	5
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 7 OCTOBRE 2014 .....	9
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....	10
REMARQUES FINALES.....	14

### ANNEXES

- I. Amendements et sous-amendement adoptés
- II. Amendements retirés ou rejetés

Première séance, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 8 – Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles (Ordre de l'Assemblée le 30 septembre 2014)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. St-Denis (Argenteuil), vice-président
  
- M. Auger (Champlain)
- M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Arthabaska)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. LeBel (Rimouski)
- M. Lelièvre (Gaspé) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M. Péladeau (Saint-Jérôme)

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 08, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Hamad (Louis-Hébert), M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. LeBel (Rimouski) et M. Lelièvre (Gaspé) font des remarques préliminaires.

**MOTION PRÉLIMINAIRE**

M. LeBel (Rimouski) propose :

QUE, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin, elle entende la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

À 15 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Cousineau (Bertrand), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), M. Polo (Laval-des-Rapides), M. St-Denis (Argenteuil) et M. Villeneuve (Berthier) - 11.

Contre : M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel) - 1.

Abstention : Aucune.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Il est convenu que la durée maximale de l'exposé de l'organisme soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition.

À 16 h 38, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

-----  
Dany Hallé

-----  
Claude Cousineau

DH /ag

Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Deuxième séance, le jeudi 2 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 8 – Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles (Ordre de l'Assemblée le 30 septembre 2014)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. Auger (Champlain)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Arthabaska)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. LeBel (Rimouski)
- M. Lelièvre (Gaspé) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Ouimet (Fabre) en remplacement de M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M. Péladeau (Saint-Jérôme)

Témoin :

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :
- M. Jacques Frémont, président
  - M<sup>e</sup> Renée Dupuis, vice-présidente

Autre participant :

- M<sup>e</sup> Hugues Melançon, légiste, ministère du Travail

-----

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 05, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### AUDITION

La Commission entend la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

À 16 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi paragraphe par paragraphe.

Article 1 : M. Hamad (Louis-Hébert) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Ouimet (Fabre), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Villeneuve (Berthier) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est adopté et l'article 1 est donc supprimé.

Article 2 : Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Cousineau (Bertrand), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Ouimet (Fabre), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Villeneuve (Berthier) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : Aucune.

L'article 2 est adopté.

Article 3 : M. Hamad (Louis-Hébert) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

À 16 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Melançon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 16 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel) - 1.

Contre : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Cousineau (Bertrand), M. Drolet (Jean-Lesage), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Ouimet (Fabre), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Villeneuve (Berthier) - 11.

Abstention : Aucune.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Cousineau (Bertrand), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Ouimet (Fabre), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. Villeneuve (Berthier) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : Aucune.

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

M. Hamad (Louis-Hébert) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

À 17 h 15, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

M. Villeneuve (Berthier) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 17 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Contre : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Ouimet (Fabre) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 8.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 17 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. LeBel (Rimouski) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Cousineau (Bertrand), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. H. Plante (Maskinongé),

M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Ouimet (Fabre) et M. Villeneuve (Berthier) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : Aucune.

Le sous-amendement est adopté.

Après débat, l'amendement, amendé, est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Auger (Champlain), M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Cousineau (Bertrand), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Ouimet (Fabre) et M. Villeneuve (Berthier) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : Aucune.

L'amendement, amendé, est adopté.

Le débat se poursuit.

À 17 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Dany Hallé

\_\_\_\_\_  
Claude Cousineau

DH /ag

Québec, le 2 octobre 2014

Troisième séance, le mardi 7 octobre 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 8 – Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles (Ordre de l'Assemblée le 30 septembre 2014)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), président
- M. St-Denis (Argenteuil), vice-président
  
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Arthabaska)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Travail
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. Jolin-Barrette (Borduas) en remplacement de M. Lamontagne (Johnson)
- M. LeBel (Rimouski)
- M. Lelièvre (Gaspé) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de M. Péladeau (Saint-Jérôme)

Autre participant :

M<sup>e</sup> Hugues Melançon, légiste, ministère du Travail

-----  
La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 27, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 3 (suite) : Un débat s'engage.

M. Hamad (Louis-Hébert) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 15 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 15 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Hamad (Louis-Hébert) retire l'amendement coté Am a.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Melançon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 03, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Hamad (Louis-Hébert) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Cousineau (Bertrand), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Polo (Laval-des-Rapides), M. St-Denis (Argenteuil) et M. Villeneuve (Berthier) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : Aucune.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article, amendé, est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'article 3, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 4 : Un débat s'engage.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'article 4 est adopté à la majorité des voix.

Article 4.1 : M. Hamad (Louis-Hébert) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

À 16 h 31, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 4.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 5 : Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'article 5 est adopté à la majorité des voix.

Article 5.1 : M. Hamad (Louis-Hébert) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 5.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 6 : Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

L'article 6 est adopté à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est mis aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

Sur motion de M. Cousineau (Bertrand), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Cousineau (Bertrand) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Fortin (Pontiac), M. H. Plante (Maskinongé), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Polo (Laval-des-Rapides) et M. St-Denis (Argenteuil) - 8.

Contre : M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstention : M. Cousineau (Bertrand) - 1.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> D'Amours (Mirabel), M. LeBel (Rimouski), M. Lelièvre (Gaspé), M. Villeneuve (Berthier) et M. Hamad (Louis-Hébert) font des remarques finales.

À 17 h 08, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Dany Hallé

\_\_\_\_\_  
Claude Cousineau

DH /ag

Québec, le 7 octobre 2014

## **ANNEXE I**

### **Amendements et sous-amendements adoptés**

Am 1  
Art. 1

PROJET DE LOI N° 8

LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS  
SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

AMENDEMENT

Article 1

L'article 1 du projet de loi est retiré.

Adopté  
①

Am. 2  
Art. 3

PROJET DE LOI N° 8

LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS  
SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

AMENDEMENT

Article 3

L'article 3 du projet de loi est modifié par le remplacement de l'article 111.27 proposé par le suivant :

« 111.27. Le présent chapitre s'applique aux salariés d'un employeur qui sont affectés à l'exploitation agricole, à moins qu'ils n'y soient ordinairement et continuellement employés au nombre minimal de trois.

Les dispositions des sections II et III du chapitre II, de même que celles des chapitres III à V, ne s'appliquent pas aux salariés visés au premier alinéa. ».

Adopté  
R

Am 3  
Art. 3

PROJET DE LOI N° 8

LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS  
SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

AMENDEMENT

Article 3

L'article 3 du projet de loi est modifié :

1° par le remplacement de la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 111.30 proposé par la suivante :

« L'employeur est tenu de les examiner et d'échanger avec les représentants de l'association. »;

2° par la suppression du deuxième alinéa de l'article 111.30 proposé;

3° par le remplacement, dans le troisième alinéa de l'article 111.30 proposé, de « à toute phase des échanges entre l'association de salariés et l'employeur » par « en tout temps ».

Adopté  
②

Sous-amendement

Sem 1  
am 3  
art. 3

L'amendement est modifié par la  
deuxième paragraphe.

Suppression du

Adopté  
(2)

Am 4  
Art. 3

PROJET DE LOI N° 8

LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS  
SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

AMENDEMENT

L'article 3 du projet de loi est  
modifié par l'insertion, dans l'article

111.31 proposé, après « où sont logés des salariés »,

l'ajout de « et auquel il est en mesure d'interdire  
l'accès ».

Adopté  
(2)

Am 5  
Art. 4.1

PROJET DE LOI N° 8

**LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS  
SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**AMENDEMENT**

**Article 4**

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 4, du suivant :

« 4.1. L'article 141 de ce code est modifié par l'insertion, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Commet l'infraction visée au premier alinéa et est passible de l'amende qui y est prévue tout employeur qui fait défaut de reconnaître comme représentants de salariés à son emploi les représentants d'une association visée au chapitre V.3 ou d'échanger avec eux de bonne foi selon le processus prévu aux dispositions de ce chapitre. ».

Adopté  
(H)

Am 6  
Art. 5.1

PROJET DE LOI N° 8

LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS  
SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

AMENDEMENT

Article 5

Le projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 5, du suivant :

« 5.1. La sous-section 4 de la section IV du Règlement sur l'exercice du droit d'association conformément au Code du travail (chapitre C-27, r.4) s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, à un permis de passage et d'accès au lieu où sont logés des salariés d'une exploitation agricole, jusqu'à ce que le règlement visé à l'article 111.31 du Code du travail (chapitre C-27) soit adopté par le gouvernement. ».

Adopté  
(N)

## **ANNEXE II**

### **Amendements retirés ou rejetés**

Sam. a  
am2 Art. 3

**AMENDEMENT**

**Projet de loi n° 8**

**Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés  
d'exploitations agricoles**

**Article 3**

*l'article 111.27*

1. Remplacer à l'article 111.27 les mots « ~~moins de trois salariés~~ » par « ~~moins de six salariés~~ ».

*Rejeté*  
*(W)*

8003 - amendement

Sam a  
am 3 Art. 3

L'amendement est modifié en ajoutant à la fin  
du premier paragraphe:

« L'employeur est tenu de répondre par écrit  
aux observations qui lui sont présentées par écrit. »

Rejeli  
②

Am a  
Art. 3

PROJET DE LOI N° 8

LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL À L'ÉGARD DE CERTAINS  
SALARIÉS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

AMENDEMENT

Article 3

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 111.30 proposé, du suivant :

« 111.30.1. Outre les conditions d'emploi des salariés, une entente entre les parties peut notamment prévoir la mise sur pied d'un comité chargé d'en assurer le respect. ».

Retiré  
(2)